**RÉPUBLIQUE DU TCHAD** UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS
*-*-*-*-*
**PRÉSIDENCE DE TRANSITION**
*-*-*-*-*
**PRIMATURE**
*-*-*-*-*
**MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE**
*-*-*-*-*
**AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE**

**جمهورية تشاد** وحدة.عمل.تقدم
*-*-*-*-*
**رئاسة المرحلة الانتقالية**
*-*-*-*-*
**رئاسة الوزراء**
*-*-*-*-*
**وزارة النقل والطيران المدني والأرصاد الجوية الوطنية**
*-*-*-*-*
**سلطة الطيران المدني**

**ARRETE N°09 /PT/PM/MTACMN/ADAC/2024**
**Fixant les critères de recrutement, qualification, formation, accréditation et révocation des Inspecteurs de l'aviation civile**

**قرار رقم ____/ر م إ/رو/ون ط م أ ج و/س ط م/2024**
**بتحديد معايير توظيف مفتشي الطيران المدني ومؤهلاتهم وتدريبهم واعتمادهم وإقالتهم**

**La Ministre des Transports, de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale,**

**إن وزيرة النقل والطيران المدني والأرصاد الجوية الوطنية،**

**Vu** la Constitution ;

بعد الاطلاع على الدستور؛

**Vu** la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale signée le 07 décembre 1944 à Chicago ainsi que ses annexes ;

وعلى اتفاقية الطيران المدني الدولي الموقعة في 7 ديسمبر 1944 في شيكاغو وملحقاتها؛

**Vu** le Code de l'Aviation Civile des Etats membres de la CEMAC adopté par le Règlement N°07/12-UEAC-066-CM-23 du 22 juillet 2012 ;

وعلى قانون الطيران المدني للدول الأعضاء في الجماعة الاقتصادية والنقدية لوسط إفريقيا الذي اعتمدته اللائحة رقم 12/07 UEAC-066-CM-23-في 22 يوليو 2012؛

**Vu** l'Ordonnance N°008/PR/2015 du 27 mars 2015 portant Code de l'Aviation Civile du Tchad ;

وعلى الأمر رقم 008/ر ج/2015 الصادر في 27 مارس 2015 بشأن قانون الطيران المدني في تشاد؛

**Vu** la Loi N°011/PR/2017 du 16 juin 2017 portant Amendement du Code de l'Aviation Civile ;

وعلى القانون رقم 011/ر ج/2017 الصادر في 16 يونيو 2017 بشأن تعديل قانون الطيران المدني؛

**Vu** la Loi N°012/PR/2005 du 16 septembre 2005 portant création de l'Autorité de l'Aviation Civile ;

وعلى القانون رقم 012/ر ج/2005 الصادر في 16 سبتمبر 2005 بشأن إنشاء سلطة الطيران المدني؛

**Vu** la Loi N°017/PR/2015 du 26 mai 2015, portant ratification de l'Ordonnance N°008/PR/2015, du 27 mars 2015, portant Code de l'Aviation civile du Tchad ;

وعلى القانون رقم 017/ر ج/2015 الصادر في 26 مايو 2015، بشأن التصديق على الأمر رقم 008/ر ج/2015 الصادر في 27 مارس 2015، بشأن قانون الطيران المدني في تشاد؛

**Vu** le Décret N°0372/PT/PM/MACMN/2023 du 03 mars 2023, portant Organisation et Fonctionnement de l'Autorité de l'Aviation civile ;

وعلى المرسوم رقم 0372/ر م إ/رو/وط م أ ج و/2023 الصادر في 3 مارس 2023، بشأن تنظيم وتشغيل سلطة الطيران المدني؛

**Vu** le Décret N°0091/PT/PM/MTACMN/2024 du 14 février 2024, portant nomination à des postes de responsabilité à l'Autorité de l'Aviation civile ;

وعلى المرسوم رقم 0091/ر م إ/رو/و ن ط م أ ج و/2024 الصادر في 14 فبراير 2024، بشأن التعيين في مناصب مسؤولية في سلطة الطيران المدني؛

**Vu** l'Arrêté N° 023/MITAC/SE/ADAC/2015 portant délégation de pouvoirs au Directeur Général de l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC) ;

**Considérant** la nécessité de fixer les critères de recrutement, qualification, formation, accréditation et révocation des Inspecteurs de l'aviation civile ;

**Sur proposition du Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile,**

**ARRETE :**

**Article 1er : du corps des inspecteurs de l'aviation civile**

Le corps des inspecteurs de l'aviation civile comprend les inspecteurs sécurité et les inspecteurs sûreté.

a. **Les inspecteurs sécurité** :

- Inspecteurs exploitation technique des aéronefs ;
- Inspecteurs licences et formation du personnel ;
- Inspecteurs navigabilité des aéronefs ;
- Inspecteurs des services de la navigation aérienne ;
- Inspecteurs aérodromes et aides au sol.

b. **Les inspecteurs sûreté**.

**Article 2 : des critères de recrutement à la fonction d'inspecteur**

Pour être éligible à un poste d'inspecteur au niveau de l'ADAC, les postulants doivent satisfaire aux critères de qualification et d'expériences minimales requises en matière de niveau de formation et d'expérience correspondant au poste considéré.

Sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive, les critères de qualification et d'expérience énumérés pour les différents types d'inspecteurs servent de guide pour le recrutement du personnel technique d'inspection à l'ADAC.

**Article 3 : des catégories d'inspecteurs de l'aviation civile**

Les inspecteurs de l'aviation civile sont classés dans leur corps en trois (03) catégories comme suit :

وعلى القرار رقم 023/و ب ت ن ط م/س ط م/2015 بشأن تفويض السلطة لمدير عام سلطة الطيران المدني؛

وبالنظر إلى ضرورة تحديد معايير توظيف مفتشي الطيران المدني ومؤهلاتهم وتدريبهم واعتمادهم وإقالتهم؛

**وبناءً على اقتراح المدير العام لسلطة الطيران المدني،**

**تقرر ما يلي:**

**المادة 1: سلك مفتشي الطيران المدني**

يتكون سلك مفتشي الطيران المدني من مفتشي الأمن ومفتشي السلامة.

أ. **مفتشو الأمن:**

- مفتشو العمليات الفنية للطائرات؛
- مفتشو تراخيص وتدريب الموظفين؛
- مفتشو صلاحية تحليق الطائرات؛
- مفتشو خدمات الملاحة الجوية؛
- مفتشو المطارات والمساعدة الأرضية.

ب. **مفتشو السلامة.**

**المادة 2: معايير توظيف المفتش**

للتأهل لشغل منصب مفتش في سلطة الطيران المدني، يجب أن يستوفي المتقدم معايير التأهيل والخبرة الدنيا المطلوبة من حيث مستوى التدريب والخبرة المطابقة للمنصب المطلوب.

دون أن تكون هذه قائمة شاملة، فإن معايير التأهيل والخبرة المدرجة لأنواع المفتشين المختلفة تعمل كدليل لتوظيف موظفي التفتيش الفنيين في سلطة الطيران المدني.

**المادة 3: فئات مفتشي الطيران المدني**

ينقسم مفتشو الطيران المدني في سلكهم إلى ثلاث (03) فئات على النحو التالي:

- Inspecteur Stagiaire ;
- Inspecteur Titulaire ;
- Inspecteur Principal.

**Article 4 : des critères de qualifications et d'expériences**

Les critères de qualification et d'expérience professionnelles des différentes catégories d'inspecteur dans chaque domaine d'inspection sont définis en annexe au présent arrêté.

En outre, les postulants au titre d'inspecteur doivent disposer d'expériences techniques et opérationnelles suffisantes correspondant aux activités qu'ils seront appelés à certifier ou à superviser.

Dans la mise en œuvre des dispositions de l'alinéa précédent, la ''Loi de grand-père'' s'applique aux inspecteurs nommés antérieurement à la date de publication du présent arrêté et justifiant d'une expérience d'au moins cinq (5) ans au poste d'inspecteur dans le domaine concerné.

**Article 5 : de la nomination, de la compétence et de l'accréditation des inspecteurs**

Les inspecteurs de l'aviation civile sont nommés par décision du Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC), sur avis favorable du Directeur technique dont relève le candidat à la fonction d'inspecteur, conformément aux dispositions de l'Article 4 du présent arrêté.

Le classement des inspecteurs en différentes catégories définies à l'Article 3 ci-dessus est établi par une décision du Directeur général de l'ADAC.

**Article 6 : de l'assermentation des inspecteurs**

Pour exercer les fonctions prévues au Code de l'aviation civile, les inspecteurs de l'Autorité de l'aviation civile devront être assermentés par devant le Tribunal compétent et lire à haute voix le serment libellé ci-après, conformément aux dispositions de l'article I.1.14 du Code de l'aviation civile :

« *Je jure de fidèlement remplir mes fonctions, d'observer en tout les devoirs qu'elles m'imposent et d'apporter mon concours à la justice avec diligence*

- مفتش متدرب؛
- مفتش مؤهل؛
- مفتش رئيسي.

**المادة 4: معايير المؤهلات والخبرات**

يتم تحديد معايير مؤهلات وخبرات العمل للفئات المختلفة من المفتشين في كل مجال من مجالات التفتيش في الملحق المرفق بهذا القرار.

بالإضافة إلى ذلك، يجب أن يتمتع المتقدمون لمنصب المفتش بخبرات فنية وتشغيلية كافية تتوافق مع الأنشطة التي سيُطلب منهم تصديقها أو الإشراف عليها.

في تنفيذ أحكام الفقرة السابقة، ينطبق "قانون الأجداد" على المفتشين المعينين قبل تاريخ نشر هذا القرار والذين لديهم خبرة لا تقل عن خمس (5) سنوات في منصب المفتش في المجال المعني.

**المادة 5: تعيين وكفاءة واعتماد المفتشين**

يتم تعيين مفتشي الطيران المدني بقرار من المدير العام لسلطة الطيران المدني(ADAC) ، بناءً على رأي المدير الفني الذي يتبعه المرشح لمنصب المفتش، وفقًا لأحكام المادة 4 من هذا القرار.

يتم تصنيف المفتشين في فئات مختلفة محددة في المادة 3 أعلاه بقرار من المدير العام لسلطة الطيران المدني.

**المادة 6: أداء المفتشين القسم**

لشغل المناصب المنصوص عليها في قانون الطيران المدني، يجب أن يؤدي مفتشو سلطة الطيران المدني القسم أمام المحكمة المختصة ويقرأوا بصوت عالٍ القسم بالصيغة أدناه، وفقًا لأحكام المادة 1-1-14 من قانون الطيران المدني:

*"أقسم أن أؤدي وظائفي بأمانة، وأن ألتزم بكل الواجبات التي تفرضها عليّ وأن أقدم مساعدتي للعدالة بعناية ونزاهة، وأن*

*et probité, de respecter strictement les lois de la République du Tchad pour exercer les pouvoirs qui me sont conférés dans le but de surveiller l'application ou constater la violation du Code de l'aviation civile et des textes qui en découlent pour son application, de toutes Conventions internationales relatives à l'aviation civile auxquelles la République du Tchad est ou sera partie ; je jure d'agir et de me conduire toujours loyalement dans l'exercice de mes fonctions d'inspecteur de l'Autorité de l'aviation civile.* »

*أحترم بدقة قوانين جمهورية تشاد لممارسة الصلاحيات المخولة لي بهدف مراقبة تطبيق أو انتهاك قانون الطيران المدني والنصوص التي تترتب عليه لتطبيقه، وجميع الاتفاقيات الدولية المتعلقة بالطيران المدني التي تعد جمهورية تشاد طرفًا فيها أو ستكون طرفًا فيها؛ وأقسم على أن أتصرف وأعمل دائمًا بإخلاص في ممارسة وظائفي كمفتش في سلطة الطيران المدني".*

**Article 7 : de l'accréditation, des cartes et de l'habilitation des inspecteurs**

L'accréditation des inspecteurs est matérialisée par la délivrance d'une pièce d'identité officielle sur laquelle figure :

- le nom et les prénoms exacts de l'inspecteur ;
- sa photographie ;
- son numéro d'habilitation avec la date d'expiration de cette habilitation ;
- ses fonctions, les prérogatives qui y sont attachées et leur base légale.

La période de validité de la carte d'inspecteur est de vingt-quatre (24) mois.

**المادة 7: اعتماد المفتشين وبطاقاتهم وتخويلهم**

يتجسد اعتماد المفتشين في إصدار بطاقة هوية رسمية تحمل البيانات التالية:

- الاسم الكامل للمفتش؛
- صورته؛
- رقم اعتماده مع تاريخ انتهاء هذا الاعتماد؛
- منصبه، والصلاحيات الممنوحة له وأساسها القانوني.

تبلغ مدة صلاحية بطاقة المفتش أربعة وعشرين (24) شهرًا.

**Article 8 : des critères de révocation des inspecteurs**

En cas de manquement grave au code déontologique ou faute professionnelle avérée, les inspecteurs en cause peuvent être traduits devant un conseil de discipline ou une juridiction appropriée et faire l'objet d'une sanction allant de simple suspension à une révocation définitive.

Les conditions de révocation ou suspension des inspecteurs sont fixées par Décision du Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile.

**المادة 8: معايير إقالة المفتشين**

في حالة الإخفاق الجسيم في مدونة الأخلاقيات أو ارتكاب مخالفة مهنية مثبتة، يمكن تقديم المفتشين المعنيين إلى مجلس تأديبي أو محكمة مناسبة وتوقيع عقوبة عليهم تتراوح من الإيقاف البسيط إلى الفصل النهائي.

يتم تحديد شروط إقالة أو إيقاف المفتشين بقرار من المدير العام لسلطة الطيران المدني.

**Article 9 : de l'amendement des critères de qualification**

Le Directeur général de l'ADAC peut apporter des amendements aux critères de qualification en annexe au présent Arrêté en fonction de l'évolution des exigences règlementaires.

**المادة 9: تعديل معايير التأهيل**

يجوز للمدير العام لسلطة الطيران المدني إجراء تعديلات على معايير التأهيل الملحقة بهذا القرار وفقًا لتطور المتطلبات التنظيمية.

**Article 10 : des dispositions finales**

Le Directeur général de l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui abroge toute disposition antérieure d'effet contraire, notamment l'Arrêté N°007/PR/MACMN/DG/ADAC/2019 du 12 mars 2019, prend effet pour compter de sa date de signature et sera communiqué partout où besoin sera.

**المادة 10: الأحكام الختامية**

يكلف المدير العام لسلطة الطيران المدني (ADAC) بتنفيذ هذا القرار الذي يلغي أي حكم سابق له أثر مخالف، ولا سيما القرار رقم 007/رج/و ط م أ ج و/إ ع/س ط م/2019 الصادر في 12 مارس 2019، ويدخل حيز التنفيذ اعتبارًا من تاريخ توقيعه وينشر حيثما تقتضي الضرورة.

N'Djaména le, 14 MAI 2024

أنجمينا، في

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
Unité - Travail - Progrès
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE
Le Ministre

**FATIMA GOUKOUNI WEDDEYE**
**فاطمة قوكوني ويدي**

**Ampliations** : صورة إلى

- Toutes les Directions du Ministère ; جميع إدارات الوزارة
- DGA & Toutes Directions ADAC ; المدير العام النائب وجميع الإدارات الفنية لسلطة الطيران المدني
- Tout Inspecteur de l'aviation civile ; جميع مفتشي الطيران المدني
- Chrono/Archive. السجل/الأرشيف

RÉPUBLIQUE DU TCHAD
**********
PRÉSIDENCE DE LA TRANSITION
**********
PRIMATURE
**********
MINISTÈRE DE L'AVIATION CIVILE
ET DE LA MÉTÉOROLOGIE NATIONALE
**********
SÉCRETARIAT GENERAL
**********
AUTORITÉ DE L'AVIATION CIVILE
**********

UNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS
**********

# ANNEXE

## À L'ARRÊTÉ PORTANT CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS DE L'AVIATION CIVILE

# TABLE DES MATIÈRES

**CHAPITRE 0 – GÉNÉRALITÉS**

1. INTRODUCTION GÉNÉRALE ..... 1 de 4
   a. Inspecteur Stagiaire ..... 1 de 4
   b. Inspecteur Titulaire ..... 1 de 4
   c. Inspecteur Principal ..... 2 de 4
2. SIGLES ET ABRÉVIATIONS ..... 3 de 4

**CHAPITRE 1 – CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS AÉRODROMES ET AIDES AU SOL (AGA)**

Prérequis Inspecteur AGA (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 3
Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire AGA ..... 2 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire AGA ..... 3 de 3
Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména ..... 3 de 3
Inspecteur Titulaire AGA (Critères de Qualification) ..... 1 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire AGA ..... 3 de 3
Inspecteur Principal AGA (Critères de Qualification) ..... 1 de 2
Décision de nomination d'Inspecteur Principal AGA selon les cas ..... 2 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal AGA ..... 2 de 3

**CHAPITRE 2 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS NAVIGABILITÉ (AIR)**

Prérequis Inspecteur AIR (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 3
Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire AIR ..... 2 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire AIR ..... 3 de 3
Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména ..... 3 de 3
Inspecteur Titulaire AIR (Critères de Qualification) ..... 1 de 2
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire AIR ..... 2 de 2
Inspecteur Principal AIR (Critères de Qualification) ..... 1 de 2
Décision de nomination d'Inspecteur Principal AIR selon les cas ..... 2 de 2
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal AIR ..... 2 de 2

## CHAPITRE 3 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS NAVIGATION AÉRIENNE (ANS)

Prérequis Inspecteur ANS (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 4
Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire ANS ..... 2 de 4
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire ANS ..... 4 de 4
Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 4 de 4
Inspecteur Titulaire ANS (Critères de Qualification) ..... 1 de 4
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire ANS ..... 3 de 4
Inspecteur Principal ANS (Critères de Qualification) ..... 1 de 2
Décision de nomination d'Inspecteur Principal ANS selon les cas..... 2 de 2
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal ANS ..... 2 de 2

## CHAPITRE 4 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS EXPLOITATION AU SOL (OPS/SOL)

Prérequis Inspecteur OPS-SOL (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 3
Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire OPS-SOL ..... 2 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire OPS-SOL ..... 3 de 3
Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 3 de 3
Inspecteur Titulaire OPS-SOL (Critères de Qualification) ..... 1 de 2
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire OPS-SOL ..... 2 de 2
Inspecteur Principal OPS-SOL (Critères de Qualification) ..... 1 de 2
Décision de nomination d'Inspecteur Principal OPS-SOL selon les cas..... 2 de 2
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal OPS-SOL ..... 2 de 2

## CHAPITRE 5 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS EXPLOITATION EN VOL (OPS/VOL)

Prérequis Inspecteur OPS-VOL (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 3
Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire OPS-VOL ..... 1 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire OPS-VOL ..... 2 de 3
Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 3 de 3
Inspecteur Titulaire OPS-VOL (Critères de Qualification) ..... 1 de 3
Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire OPS-VOL ..... 3 de 3
Inspecteur Principal OPS-VOL (Critères de Qualification) ..... 1 de 2

Décision de nomination d'Inspecteur Principal OPS-VOL selon les cas..... 2 de 2

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal OPS-VOL ..... 2 de 2

**CHAPITRE 6 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS SÉCURITÉ CABINE**

Prérequis Inspecteur en Sécurité Cabine (Niveau 1) ..... 1 de 3

Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire en Sécurité Cabine..... 2 de 3

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire en Sécurité Cabine (Niveau 1) ..... 3 de 3

Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 3 de 3

Inspecteur Titulaire en Sécurité Cabine (Niveau 2) ..... 1 de 3

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire en Sécurité Cabine (Niveau 2) ..... 3 de 3

**CHAPITRE 7 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS EN MARCHANDISES DANGEREUSES (MD)**

Prérequis Inspecteur MD (Niveau 1) ..... 1 de 3

Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire MD..... 1 de 3

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire MD (Niveau 1) ..... 2 de 3

Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 3 de 3

Inspecteur Titulaire MD (Niveau 2) ..... 1 de 2

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire MD (Niveau 2) ..... 2 de 2

**CHAPITRE 8 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS LICENCES ET FORMATION DU PERSONNEL (PEL)**

Prérequis Inspecteur PEL (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 3

Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire PEL ..... 2 de 3

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire PEL ..... 3 de 3

Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 3 de 3

Inspecteur Titulaire PEL (Critères de Qualification) ..... 1 de 2

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire PEL ..... 2 de 2

Inspecteur Principal PEL (Critères de Qualification) ..... 1 de 2

Décision de nomination d'Inspecteur Principal PEL selon les cas..... 2 de 2

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal PEL ..... 2 de 2

## CHAPITRE 9 - CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS AVSEC

Prérequis Inspecteur AVSEC (Critères à remplir pour le prérequis) ..... 1 de 3

Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire AVSEC ..... 2 de 3

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire AVSEC ..... 3 de 3

Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména..... 3 de 3

Inspecteur Titulaire AVSEC (Critères de Qualification) ..... 1 de 2

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire AVSEC ..... 2 de 2

Inspecteur Principal AVSEC (Critères de Qualification) ..... 1 de 2

Décision de nomination d'Inspecteur Principal AVSEC selon les cas..... 2 de 2

Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal AVSEC ..... 2 de 2

# CHAPITRE 0

# GÉNÉRALITÉS

# 1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dès le recrutement d'un candidat à la fonction d'inspecteur de l'aviation civile du Tchad, celui-ci est programmé pour suivre la formation initiale.

Y faisant suite, le candidat doit suivre un stage d'immersion dans l'industrie dont la durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir.

## a. Inspecteur Stagiaire

La vérification satisfaisante de la Fiche de suivi et d'évaluation de la formation initiale et la soumission d'un rapport de stage concluant permettent au candidat d'entrer dans la phase d'autorisation par sa nomination à la fonction **d'inspecteur stagiaire**. Il peut alors effectuer des tâches basiques en matière d'autorisation et d'inspection pour démontrer les compétences attendues d'un inspecteur stagiaire par l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC).

## b. Inspecteur Titulaire

Le processus de qualification est complété par les formations spécialisées.

Il est ensuite placé sous le tutorat (OJT) d'un inspecteur principal ou titulaire pour acquérir de l'expérience pratique dans la phase d'autorisation.

L'inspecteur titulaire chargé de coacher un inspecteur stagiaire doit avoir assuré son maintien de compétence durant les deux (2) dernières années qui ont suivi sa titularisation.

Après vérification satisfaisante de la Fiche de suivi et d'évaluation des formations spécialisées, examen du rapport de l'OJT, l'inspecteur stagiaire est qualifié **inspecteur titulaire** par une décision de nomination du Directeur Général.

**L'inspecteur titulaire doit alors prêter serment devant le Tribunal compétent avant de conduire ou diriger une inspection ou de poser tout autre acte relevant du pouvoir des inspecteurs de l'aviation civile.**

La formation de l'inspecteur titulaire assermenté est complétée par les formations avancées et/ou complémentaires suivant les domaines de spécialité, pour renforcer ses capacités et lui permettre de déployer toutes les compétences escomptées d'un inspecteur de l'aviation civile.

### c. Inspecteur Principal

i. La vérification satisfaisante de la Fiche de suivi et d'évaluation des formations avancées et/ou complémentaires (*CBT, TIC, TDC, Management des projets*) suivant les domaines de spécialité, des OJT éventuels et des exigences d'expérience professionnelle qui y sont attachées, etc. permettent à l'inspecteur titulaire d'être nommé **inspecteur principal**.

ii. Les inspecteurs principaux sont directement impliqués dans l'élaboration des règlements et dans la résolution de questions réglementaires complexes.

Les inspecteurs principaux encadreront d'autres inspecteurs pour les soutenir dans l'acquisition et le maintien des compétences.

## 2. SIGLES ET ABRÉVIATIONS

| | |
|---|---|
| **ANS** | Air Navigation Services (Services de la navigation aérienne) |
| **AHM** | Airport Handling Manual |
| **AIS** | Aeronautical Information Service (Service d'information aéronautique) |
| **AMHS** | Aeronautical Message Handling System |
| **AVSEC** | Aviation Security (Sûreté de l'Aviation) |
| **CBT** | Computer Based Training |
| **CNS** | Communications, Navigation et Surveillance |
| **CPDLC** | Controller Pilot Data Link Communications |
| **DME** | Distance Measuring Equipment |
| **EDTO** | Extended Diversion Time Operations |
| **EFB** | Electronic Flight Bag |
| **EVS** | Enhanced Vision System |
| **GBAS** | Ground Based Augmentation System |
| **GNSS** | Global Navigation Satellite System |
| **GPS** | Global Positioning System |
| **GSI** | Government Safety Inspector |
| **HF** | High Frequencies |
| **ILS** | Instrument Landing System |
| **Mastère ATM** | Mastère spécialisé en Air Traffic Management |
| **Mastère CNS** | Mastère spécialisé en Communications, Navigation et Surveillance |
| **Mastère EAGTA** | Mastère spécialisé en Exploitation Aéronautique et Gestion du Trafic Aérien |
| **MET** | Meteorological |
| **OJT** | On Job Training |
| **PANS-OPS** | Procedures for Air Navigation Services – Aircraft OPerationS |
| **PBN** | Performance Based Navigation |
| **PNC** | Personnel Navigant Commercial |
| **PNS** | Programme National de Sécurité |
| **RNAV** | Area Navigation |

| | |
|---|---|
| **RSFTA** | Réseau du Service Fixe des Télécommunications Aéronautiques |
| **RVSM** | Reduced Vertical Separation Minima |
| **SAFA** | Safety Assessment of Foreign Aircraft |
| **SANA** | Safety Assessment of National Aircraft |
| **SAR** | Search and Rescue |
| **SARPs** | Standards and Recommended Practices |
| **SBAS** | Satellite Based Augmentation System |
| **SLI** | Sauvetage et de Lutte contre l'Incendie |
| **SMQ** | Système de Management de la Qualité |
| **SMS** | Safety Management System |
| **TDC** | Training Developers Course (Formation des concepteurs de cours) |
| **TIC** | Training Instructors Course (Formation d'instructeur) |
| **UHF** | Ultra High Frequencies |
| **VHF** | Very High Frequencies |
| **VOR** | VHF Omnidirectional Range |

# CHAPITRE I

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS AÉRODROMES ET AIDES AU SOL (AGA)

<table>
<tr><th colspan="2">Prérequis Inspecteur AGA</th></tr>
<tr><th colspan="2">Critères à remplir pour le prérequis</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td>
<ul>
<li>Ingénieur en Génie civil ou équivalent ;</li>
<li>Ingénieur de l'Aviation Civile, Exploitation ou équivalent ;</li>
<li>Ingénieur en Génie électrique ou équivalent ;</li>
<li>Mastère Management aéroportuaire ;</li>
<li>Mastère exploitation aéronautique ;</li>
<li>Technicien supérieur (Génie civil, Génie électrique, Exploitation, SLI, Risque animalier) avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le domaine aéronautique ;</li>
<li>Technicien (Génie civil, Génie électrique, Exploitation, SLI, Risque animalier) avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le domaine aéronautique.</li>
</ul>
</td></tr>
<tr><td>Connaissances Linguistiques</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>Lu</th><th>Écrit</th><th>Parlé</th></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
</table>
(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.
</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Experience professionnelle</td><td>
Expérience professionnelle d'au moins :
<ul>
<li>Un (01) an reconnu dans le domaine aérodrome et aides au sol, pour les ingénieurs (aviation civile, génie civil, génie électrique) ;</li>
<li>Deux (02) ans reconnus dans le domaine aérodrome et aides au sol pour les techniciens supérieurs, techniciens de l'aviation civile ;</li>
<li>Trois (03) ans reconnus dans le domaine aérodrome et aides au sol pour les techniciens de l'aviation civile.</li>
</ul>
Note : L'expérience dans le domaine est cumulative avec l'expérience reconnue dans le milieu aéronautique (indiquée dans les formations de base ci-dessus)
</td></tr>
<tr><td>Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)</td><td>
Inspecteur AGA (Exploitation, Génie civil, Génie électrique, Sauvetage et Lutte contre l'incendie & risgue animalier)
<ul>
<li>Convention de Chicago et SARPs ;</li>
<li>Loi, règles et règlements de l'aviation civile (notamment les règlements, RAT 14 et RAT 19) et documents OACI pertinents ;</li>
<li>Formation au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;</li>
</ul>
</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)** | • Formation au programme de sécurité de l'État ;<br>• Système de gestion de la sécurité.<br>• Formation au manuel d'inspecteur et certification ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté applicables ;<br>• Formation à la technique d'audit/inspection ;<br>• Responsabilités administratives civiles et pénales. |
| **Acquisition d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie** | Le candidat ne disposant pas d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie sur le domaine concerné doit suivre un stage ou faire l'objet d'une affectation temporaire au niveau de l'industrie. La durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir. |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire AGA** | |

| **Inspecteur Stagiaire AGA** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | **Inspecteur AGA-Génie Civil**<br>• Formation Government Safety Inspector (GSI)-AGA ou autre formation équivalente/acceptable ;<br>• Conception et exploitation des aérodromes ;<br>• Contrôle et gestion (maintenance) des chaussées aéronautiques ;<br>• Plan directeur d'aéroport.<br><br>**Inspecteur AGA- Génie Electrique**<br>• Formation Government Safety Inspecter (GSI)-AGA ou autre formation équivalente/acceptable ;<br>• Energie et balisage aéroportuaire ;<br>• Plan directeur d'aéroport.<br><br>**Inspecteur AGA- Exploitation**<br>• Formation Government Safety Inspecter (GSI)-AGA ou autre formation équivalente/acceptable ;<br>• Formation sur les aides au sol (marquages et panneaux de signalisation) ;<br>• Conception et exploitation des aérodromes ;<br>• Formation GRF ;<br>• Plan directeur d'aéroport. |

| | |
|---|---|
| | **Inspecteur AGA- Lutte contre l'incendie & risque animalier**<br>• Formation Government Safety Inspecter (GSI)-AGA ou autre ;<br>• Formation équivalente/acceptable ;<br>• Formation sécurité incendie d'aviation ;<br>• Formation sur le risque animalier. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation à au moins (01) audits et deux (02) inspections comme membre d'équipe en compagnie d'un inspecteur expérimenté, conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>○ préparation de l'audit ;<br>○ conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>○ rédaction du rapport ;<br>○ notification des non conformités ;<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC.<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire AGA** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | Participation à au moins un (1) audit ou deux (2) inspections dans le domaine considéré dans les douze (12) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvèlement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (2) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur stagiaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| **Inspecteur Titulaire AGA**<br>**Critères de Qualification** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire AGA. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | Avoir été inspecteur stagiaire en aérodromes et aides au sol et justifier d'une expérience professionnelle d'au moins :<br>• Quatre (04) ans reconnus dans le domaine aérodrome et aides au sol, pour les ingénieurs (aviation civile, génie civil, génie électrique) ;<br>• Cinq (05) ans reconnus dans le domaine aérodrome et aides au sol pour les techniciens et techniciens supérieurs de l'aviation civile.<br><br>***Note 1*** : *Le candidat doit avoir réalisé avec succès sa période de stage avec avis favorable de son tuteur.*<br><br>***Note 2*** : *L'expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine aérodrome et aides au sol est cumulative avec l'expérience reconnue dans le milieu aéronautique (indiquée dans les critères de formation de base ci-dessus).* | | | |
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | **Inspecteur AGA (Exploitation, Génie civil, Génie électrique, Lutte contre l'incendie &risgue animalier)**<br>• Formation en facteur humain aéroportuaire ;<br>• Formation sur la surveillance des aérodromes ;<br>• Résolution des problèmes de sécurité ;<br>• Formation sur le plan d'urgence d'aérodrome ;<br>• Formation en sécurité aéroportuaire ;<br>• Conduite d'audit SGS ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en analyse des incidents et incursions de piste ;<br>• Anglais technique et professionnel ;<br>• Techniques d'enquêtes accidents et incidents en aviation civile ; | | | |

| | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur titulaire suivant les domaines de spécialité)** | **Inspecteur AGA-Génie Civil**<br>• Maintenance aéroportuaire ;<br>• Conception d'hélistations et règles applicables aux hélistations ;<br>• Gestion et contrôle des surfaces de limitation d'obstacle ;<br>• Plan directeur d'aéroport ;<br>• Plan d'urgence d'aérodrome : Gestion de crise<br>• Formation auditeur OACI AGA (CBT).<br><br>**Inspecteur AGA- Génie Electrique**<br>• Gestion et contrôle des surfaces de limitation d'obstacle ;<br>• Maintenance aéroportuaire ;<br>• Conception et exploitation technique des aérodromes.<br>• Plan directeur d'aéroport ;<br>• Plan d'urgence d'aérodrome : Gestion de crise<br>• Formation auditeur OACI AGA (CBT).<br><br>**Inspecteur AGA- Exploitation**<br>• Gestion et sécurité sur l'aire de trafic ;<br>• Assistance en escale ;<br>• Opérations aéroportuaires ;<br>• Conception d'hélistations et règles applicables aux hélistations ;<br>• Gestion et contrôle des surfaces de limitation d'obstacle ;<br>• Plan directeur d'aéroport<br>• Plan d'urgence d'aérodrome : Gestion de crise<br>• Marchandises dangereuses.<br>• Formation auditeur OACI AGA (CBT).<br><br>**Inspecteur AGA- Lutte contre l'incendie & risque animalier**<br>• Marchandises dangereuses ;<br>• Formation en études ornithologiques.<br>• Plan d'urgence d'aérodrome : Gestion de crise<br>• Formation auditeur OACI AGA (CBT). |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation à au moins un (01) audit et quatre (04) inspections dans le domaine comme membre d'équipe ;<br>• Conduite d'au moins un audit sous tutorat dans le domaine Considéré avec la responsabilité de :<br>  ○ préparation de l'audit/inspection ;<br>  ○ conduite de l'audit/inspection et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>  ○ rédaction du rapport ;<br>  ○ notification des non conformités ;<br>  ○ soumission de rapport au DG de l'ADAC ;<br>  ○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |

| | |
|---|---|
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire AGA** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins un (01) audit et trois (03) inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois.<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur titulaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Principal AGA</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire AGA.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans, reconnue dans le domaine des aérodromes et aides au sol, comme inspecteur titulaire.</td></tr>
<tr><td>Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire</td><td colspan="4">Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine des aérodromes et aides au sol.</td></tr>
<tr><td>Formations avancées et complémentaires</td><td colspan="4">• Gestion des projets ;<br>• Formation d'instructeur (TIC) ;<br>• Formation de concepteur de cours (TDC).</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine des aérodromes et aides au sol ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins cinq (05) audits ou inspections. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal AGA selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal AGA** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduite d'au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE II

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS NAVIGABILITÉ (AIR)

| **Prérequis Inspecteur AIR** | |
|---|---|
| **Critères à remplir pour le prérequis** | |
| **Formation de base** | • Ingénieur de l'Aviation Civile ou Équivalent ;<br>• Ingénieur en mécanique avec une expérience professionnelle d'au moins un (01) an reconnue dans le milieu aéronautique ;<br>• Ingénieur en électricité, électronique ou en électromécanique avec une expérience professionnelle d'au moins un (01) an reconnue dans le milieu aéronautique ;<br>• Mécanicien aéronefs avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Technicien supérieur de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Technicien de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu aéronautique. |
| **Connaissances Linguistiques** | **Lu** / **Écrit** / **Parlé**<br>**Français** : Oui / Oui / Oui<br>**Anglais** : Oui / Oui (*) / Oui (*)<br>(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet |
| **Experience professionnelle** | Expérience professionnelle d'au moins :<br>• Un (01) an reconnu dans le domaine de la navigabilité des aéronefs, pour les ingénieurs ;<br>• Deux (02) ans reconnus dans le domaine de la navigabilité des aéronefs, pour les techniciens supérieurs, les techniciens de l'aviation civile et Mécanicien aéronefs.<br><br>***Note*** *: L'expérience de deux (02) ans dans le domaine de la navigabilité des aéronefs est cumulative avec l'expérience reconnue dans le milieu aéronautique (indiquée dans les critères de formation de base ci-dessus)* |

| | |
|---|---|
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)** | • Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Loi portant Code de l'aviation civile, règles et règlements de l'aviation civile, notamment règlements RAT 01, 02, 06, 07, 08, 13, 17, 18, 19 et 22 ;<br>• Programme de sécurité de l'État ;<br>• Système de gestion de la sécurité ;<br>• Système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté et sécurité applicables ;<br>• Responsabilités administratives, civiles et pénales ;<br>• Formation au rôle et aux attributions spécifiques de l'inspecteur. |
| **Acquisition d'expérience technique et opérationnelle dans l'insdustrie** | Le candidat ne disposant pas d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie sur le domaine concerné doit suivre un stage ou faire l'objet d'une affectation temporaire au niveau de l'industrie. La durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir. |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire AIR** | |

| **Inspecteur Stagiaire AIR** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Air Operator and Approved maintenance Organisation Certification training - Airworthiness (GSI AIR 18701)<br>• Formation de Licence du personnel de maintenance ;<br>• Formation sur la synthèse de navigabilité ;<br>• Formation des organismes de gestion de la navigabilité ;<br>• Techniques d'audit ; |

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation à au moins (01) audits et deux (02) inspections comme membre d'équipe en compagnie d'un inspecteur expérimenté, conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>○ préparation de l'audit ;<br>○ conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>○ rédaction du rapport ;<br>○ notification des non conformités ;<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC.<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire AIR** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | Participation à au moins un (1) audit et quatre (4) inspections dans le domaine considéré dans les douze (12) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour le maintien de compétence doit se faire dans un délai n'excédant pas trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur titulaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| **Inspecteur Titulaire AIR** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Critères de Qualification** | | | | |
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire AIR. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | | | | |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | • Être inspecteur titulaire en navigabilité des aéronefs ;<br>• Être actif dans sa fonction d'inspecteur titulaire aux cours de trois (3) ans d'activités ;<br>• Avoir suivi les formation avancées et spécialisées ci-dessous indiquées. | | | |
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Certification de type d'un aéronef ;<br>• Formation théorique et pratique Safety Assessment Foreigners Aircraft and Safety Assessment National Aircraft (SAFA/SANA) ;<br>• Formation sur la modification et de réparation des aéronefs et des éléments d'aéronefs ;<br>• Programmes de fiabilité des aéronefs ;<br>• Approbations particulières (EDTO, RVSM, RNAV, PBN, CATII/III., EFB, EVS, etc.) ;<br>• Location d'aéronef (aspect navigabilité) ;<br>• Techniques d'enquêtes accidents et incidents en aviation civile ;<br>• Anglais technique et professionnel ;<br>• Formation aux facteurs humains ;<br>• Contrôle non destructif (NDT) ;<br>• Familiarisation sur le type aéronef (structure et système y compris l'avionique) ;<br>• Formation sur les organismes de formation aéronautique ;<br>• Formation auditeur OACI AIR (CBT) ; | | | |

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (01) audit et trois (03) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Avoir suivi un OJT suite à ses formations spécialisées et avancées ci-dessus citées. |
| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire AIR** | |
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins un (1) audit et douze (12) inspections dans le domaine considéré dans les 12 derniers mois.<br>• Parrainage d'au moins un (01) inspecteur dans le domaine de l'OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de trois (03) ans.<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur titulaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Principal AIR</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire AIR.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui(*)</td><td>Oui(*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans, reconnue dans le domaine de la navigabilité des aéronefs, comme inspecteur titulaire.</td></tr>
<tr><td>Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire</td><td colspan="4">Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine de la navigabilité des aéronefs</td></tr>
<tr><td>Formations avancées et complémentaires</td><td colspan="4">• Gestion des projets ;<br>• Formation d'instructeur (TIC) ;<br>• Formation de concepteur de cours (TDC).</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (1) audit et douze (12) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de la navigabilité des aéronefs ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins cinq (05) audits ou inspections. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal AIR selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal AIR** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduite d'au moins un (1) audit et douze (12) inspections dans le domaine considéré dans les 24 derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) inspecteur dans le domaine de l'OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE III

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS NAVIGATION AÉRIENNE (ANS)

<table>
<tr><th colspan="2">Prérequis Inspecteur ANS</th></tr>
<tr><th colspan="2">Critères à remplir pour le prérequis</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td>
<ul>
<li>Ingénieur de l'Aviation Civile (exploitation, électronique et informatique, télécommunications, météorologie aéronautique) ou équivalent ;</li>
<li>Mastère EAGTA ;</li>
<li>Mastère ATM ;</li>
<li>Mastère CNS ;</li>
<li>Contrôleur de la circulation aérienne avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;</li>
<li>Technicien supérieur de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;</li>
<li>Technicien de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu aéronautique.</li>
</ul>
</td></tr>
<tr><td>Connaissances Linguistiques</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>Lu</th><th>Écrit</th><th>Parlé</th></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
</table>
(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.
</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Experience professionnelle</td><td>
Expérience professionnelle d'au moins :
<ul>
<li>Un (01) an reconnu dans le domaine de la navigation aérienne, pour les ingénieurs de l'aviation civile ;</li>
<li>Deux (02) ans reconnus dans le domaine de de la navigation aérienne, pour les techniciens supérieurs, contrôleur de la circulation aérienne ;</li>
<li>Trois (03) ans reconnus dans le domaine de la navigation aérienne pour les techniciens de l'aviation civile.</li>
</ul>
<u>Note</u> : L'expérience dans le domaine de la navigation aérienne est cumulative avec l'expérience reconnue dans le milieu aéronautique indiquée dans les critères de formation de base ci-dessus
</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)** | **Qualification générale des inspecteurs ANS (AIS, MAP, ATS, PANS-OPS, SAR, MET et CNS) :**<br>• Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Loi, règles et règlements de l'aviation civile (notamment les règlements RAT 2, 3, 4, 5, 10, 11, 12, 15, 19, 20 et 21 et les procédures associées) ;<br>• Conduite et techniques d'audit ;<br>• Programme de sécurité de l'État et systèmes de gestion de la sécurité ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté applicables ;<br>• Système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Responsabilités administratives civiles et pénales. |
| **Acquisition d'expérience technique et opérationnelle dans l'insdustrie** | Le candidat ne disposant pas d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie sur le domaine concerné doit suivre un stage ou faire l'objet d'une affectation temporaire au niveau de l'industrie. La durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir. |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire ANS** | |

| **Inspecteur Stagiaire ANS** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | **Inspecteur ANS-AIS**<br>• Cours inspecteur GSI Service d'informations aéronautiques ou autre formation équivalente/acceptable sur le système d'information aéronautique ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains.<br><br>**Inspecteur ANS-MAP**<br>• Cours inspecteur GSI Cartographie aéronautique ou autre formation équivalente/acceptable sur la cartographie aéronautique ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains. |

| | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | **Inspecteur ANS-MET**<br>• Cours inspecteur GSI météorologie aéronautique ou autre formation équivalente/acceptable sur la météorologie aéronautique ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains.<br><br>**Inspecteur ANS-CNS**<br>• Cours inspecteur GSI communication navigation et surveillance ou autre formation équivalente/acceptable sur le CNS ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains.<br><br>**Inspecteur ANS-ATS**<br>• Cours inspecteur GSI Gestion de la circulation aérienne ou autre formation équivalente/acceptable sur la gestion de la circulation aérienne ;<br>• Licence du personnel ATC GSI-PEL ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains.<br><br>**Inspecteur ANS-PANS OPS**<br>• Cours général conception des procédures de vol ;<br>• Conception et gestion de l'espace aérien ;<br>• Approbation réglementaire des procédures de vol ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains.<br><br>**Inspecteur ANS-SAR**<br>Cours inspecteur Recherche et sauvetage ou autre formation équivalente/acceptable sur le SAR ;<br>• Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains. |

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe à au moins un (01) audit et deux (02) inspections en compagnie d'un inspecteur expérimenté conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile ;<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>○ préparation de l'audit ;<br>○ (conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>○ rédaction du rapport ;<br>○ notification des non conformités ;<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC ;<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire ANS** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | Participation à au moins un (1) audit ou deux (2) inspections dans le domaine considéré dans les douze (12) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvèlement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur stagiaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| Inspecteur Titulaire ANS<br>Critères de qualification | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire ANS. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | • Être inspecteur stagiaire en navigation aérienne ; et<br>• Avoir une expérience professionnelle d'au moins quatre (04) ans reconnus dans le domaine de la navigation aérienne pour les ingénieurs d'aviation civile ;<br>• Cinq (05) ans reconnus dans le domaine de la navigation aérienne pour les techniciens et techniciens supérieurs de l'aviation civile.<br><br>***Note 1*** : *Le candidat doit avoir réalisé avec succès sa période de stage (Formation en cours d'emploi) avec avis favorable de son tuteur.*<br><br>***Note 2*** : *L'expérience d'au moins cinq (05) ans dans le domaine de la navigation aérienne est cumulative avec l'expérience reconnue dans le milieu aéronautique (indiquée dans les critères de formation de base).* | | | |
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Etudes de sécurité ;<br>• Formation en facteurs humains ;<br>• Anglais technique et professionnel ;<br>• Résolution des problèmes de sécurité. | | | |

| | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur titulaire suivant les domaines de spécialité)** | **Inspecteur ANS-AIS**<br>• Système automatisé AIS ;<br>• AIS MAP Management ;<br>• Système qualité des Services d'informations aéronautiques ;<br>• Cartographie des données AIS ;<br>• Opérateur assistance locale ;<br>• Opérateur information locale ;<br>• Opérateur Bureau Notam International ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS.<br><br>**Inspecteur ANS-MAP**<br>• AIS MAP Management ;<br>• Cartographie aéronautique / Géodésie ;<br>• Cartographie conventionnelle AIS ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS.<br><br>**Inspecteur ANS-MET**<br>• Exploitation images satellitaires ;<br>• Système qualité des Services de Météorologie aéronautique ;<br>• Instruments météorologiques ;<br>• Prévision protection météorologiques ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS.<br><br>**Inspecteur ANS-CNS**<br>• Systèmes de Communication (HF/VHF/UHF, CPDLC, ATS/DS, AMHS, RSFTA, VSAT, ...) ;<br>• Systèmes de navigation conventionnelle (VOR, DME, ILS, ...) ;<br>• Systèmes de surveillance (Radar, ADS, ...) ;<br>• GNSS (SBAS, GBAS, ...) et les constellations satellitaires (GPS, GLONASS, ...) ;<br>• Maintenance des équipements de CNS ;<br>• Management du spectre de fréquences aéronautiques ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS.<br><br>**Inspecteur ANS-ATS**<br>• Formation/Séminaire sur incursion et excursion de piste ;<br>• Conception et gestion de l'espace aérien ;<br>• Analyse des évènements ATS ;<br>• Analyse d'incidences ATS ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS. |

| | |
|---|---|
| | **Inspecteur ANS-PANS OPS**<br>• Cours initial conception des procédures (PANS-OPS) ;<br>• Cours avancé conception des procédures (PANS-OPS) ;<br>• Assurance qualité pour la mise œuvre d'une procédure de vol ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS.<br><br>**Inspecteur ANS-SAR**<br>• Formation de coordination de mission SAR ;<br>• Analyse d'incidences ;<br>• Préparation et organisation exercice SAR ;<br>• Plan d'urgence ;<br>• Computer Based Training (CBT) ANS. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation à au moins un (01) audit et quatre (04) inspections dans le domaine comme membre d'équipe ;<br>• Conduite d'au moins un audit sous tutorat dans le domaine Considéré avec la responsabilité de :<br>  ○ préparation de l'audit/inspection ;<br>  ○ conduite de l'audit/inspection et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>  ○ rédaction du rapport ;<br>  ○ notification des non conformités ;<br>  ○ soumission de rapport au DG de l'ADAC ;<br>  ○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire** | |
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins un (01) audit et trois (03) inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois.<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |

| | |
|---|---|
| **Formations continues (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur titulaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Principal ANS</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire ANS.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans reconnus dans le domaine des aérodromes et aides au sol, comme inspecteur titulaire.</td></tr>
<tr><td>Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire</td><td colspan="4">Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine des Services de Navigation Aérienne.</td></tr>
<tr><td>Formations avancées et complémentaires</td><td colspan="4">• Gestion des projets ;<br>• Formation auditeur OACI ANS (CBT) et/ou formation des formateurs ;<br>• Enquêtes accidents et incidents ;</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine des aérodromes et aides au sol ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins cinq (05) audits ou inspections. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal ANS selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal ANS** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduite d'au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE IV

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS EXPLOITATION AU SOL (OPS/SOL)

<table>
<tr><th colspan="2">Prérequis Inspecteur OPS-SOL</th></tr>
<tr><th colspan="2">Critères à remplir pour le prérequis</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td>
<ul>
<li>Ingénieur de l'Aviation Civile ou Équivalent ;</li>
<li>Pilotes titulaires d'une licence de pilote professionnel ;</li>
<li>Technicien supérieur de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;</li>
<li>Technicien de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;</li>
<li>Agent Technique d'exploitation avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu Aéronautique.</li>
</ul>
</td></tr>
<tr><td>Connaissances Linguistiques</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>Lu</th><th>Écrit</th><th>Parlé</th></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
</table>
(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.
</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td>
Expérience professionnelle d'au moins :
<ul>
<li>Un (1) an reconnu dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs, pour les ingénieurs de l'aviation civile et les pilotes titulaire d'une licence de pilote professionnel ;</li>
<li>Deux (2) ans reconnus dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs, pour les techniciens supérieurs, techniciens de l'aviation civile et agents techniques d'exploitation.</li>
</ul>
<u>Note 1</u> : Le candidat doit avoir réalisé avec succès sa période de stage formation en cours d'emploi avec avis favorable de son tuteur.<br><br>
<u>Note 2</u> : L'expérience de deux (02) ans dans le domaine d'exploitation technique des aéronefs est cumulative avec l'expérience reconnue dans le milieu aéronautique (indiquée dans les critères de formation de base ci- dessus).
</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)** | • Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Loi portant Code de l'aviation civile, règles et règlements de l'aviation civile, notamment règlements RAT 01, 02, 06, 08, 13, 17, 18, 19 et 22 ;<br>• Programme de sécurité de l'État et systèmes de gestion de la sécurité ;<br>• Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté applicables ;<br>• Responsabilités administratives, civiles et pénales. |
| **Acquisition d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie** | Le candidat ne disposant pas d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie sur le domaine concerné doit suivre un stage ou faire l'objet d'une affectation temporaire au niveau de l'industrie. La durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir. |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire OPS-SOL** | |

| **Inspecteur Stagiaire OPS-SOL** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Certification et Surveillance continue des exploitants (Formation GSI-OPS ou autres programmes équivalents) ;<br>• Techniques d'audit ;<br>• Manuel d'inspecteur ; |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (1) audit et trois (3) inspections en compagnie d'un inspecteur expérimenté, conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile ;<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>○ préparation de l'audit ;<br>○ conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>○ rédaction du rapport ;<br>○ notification des non conformités ;<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC.<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |

| | |
|---|---|
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | Participation à au moins un (1) audit et quatre (4) inspections dans le domaine considéré au cours des douze (12) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour le maintien de compétence doit se faire dans un délai n'excédant pas trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur titulaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| **Inspecteur Titulaire OPS-SOL** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Critères de Qualification** | | | | |
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire OPS-SOL. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | • Être inspecteur titulaire en exploitation technique des aéronefs ;<br>• Être actif dans sa fonction d'inspecteur titulaire aux cours de trois (3) ans d'activités ;<br>• Avoir suivi les formation avancées et spécialisées ci-dessous indiquées. | | | |
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Opérations aériennes (préparation et gestion des vols) ;<br>• Facteurs humains liés aux opérations aériennes ;<br>• Affrètement d'aéronef ;<br>• Techniques d'enquêtes accidents et incidents en aviation civile ;<br>• Etude de Sécurité ;<br>• Approbations particulières (EDTO, RVSM, RNAV, PBN, CATII/III.) ;<br>• Marchandises dangereuses ;<br>• Anglais technique et professionnel ;<br>• Computer Based Training (CBT) OPS. | | | |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (01) audit et trois (03) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Avoir suivi un OJT suite à ses formations spécialisées et avancées ci-dessus citées.<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de : | | | |

| | |
|---|---|
| | ○ préparation de l'audit ;<br>○ conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>○ rédaction du rapport ;<br>○ notification des non conformités ;<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC ;<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire OPS-SOL** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduire au moins un (1) audit et douze (12) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur Principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Principal OPS-SOL</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire OPS-SOL.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans, reconnue dans le domaine de l'exploitation au sol, comme inspecteur titulaire.</td></tr>
<tr><td>Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire</td><td colspan="4">Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine de l'exploitation au sol.</td></tr>
<tr><td>Formations avancées et complémentaires</td><td colspan="4">• Qualification en vigueur d'inspecteur titulaire dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Autres :<br>○ Gestion des projets ;<br>○ Formation d'instructeurs (TIC) ;<br>○ Formation de concepteurs de cours (TDC) ;</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation comme membre d'une équipe d'audit / inspection à au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins deux (02) audits et cinq (05) inspections.<br>• OJT sur la formation des instructeurs (TIC) et sur la formation des concepteurs de cours (TDC). |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal OPS-SOL selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal OPS-SOL** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduite d'au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre 24 derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant les vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE V

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS EXPLOITATION EN VOL (OPS/VOL)

<table>
<tr><th colspan="5">Prérequis Inspecteur OPS-VOL</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères à remplir pour le prérequis</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">• Pilote titulaire d'une licence de pilote de ligne avion (ATPUA) ou hélicoptère (ATPUH) en cours de validité ;<br>• Être qualifié sur le type d'avion exploité au Tchad.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Écrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Expérience professionnelle d'au moins un (1) an reconnu dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs, pour les pilotes titulaires d'une licence de pilote professionnel ;</td></tr>
<tr><td>Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)</td><td colspan="4">• Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Loi portant Code de l'aviation civile, règles et règlements de l'aviation civile, notamment règlements RAT 01, 02, 06, 13, 16, 18, 19 et 22 ;<br>• Programme de sécurité de l'État et systèmes de gestion de la sécurité ;<br>• Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté applicables ;<br>• Responsabilités administratives, civiles et pénales ;<br>• Technique d'audit.</td></tr>
<tr><td colspan="5">Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire OPS-VOL</td></tr>
</table>

| Inspecteur Stagiaire OPS-VOL | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Certification et Surveillance continue des exploitants (Formation GSI-OPS ou autres programmes équivalents) ;<br>• Manuel d'exploitation (GSI-OPS ou autres programmes équivalents) ;<br>• Techniques d'audits ;<br>• Marchandises Dangereuses ;<br>• Droit aérien ;<br>• Règles de l'air ;<br>• Manuel de procédure de l'inspecteur en vol. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (1) audit et trois (3) inspections en compagnie d'un inspecteur expérimenté ;<br>• Avoir fait au moins un vol de démonstration et de contrôle ;<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>  ○ préparation de l'audit ;<br>  ○ conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>  ○ rédaction du rapport ;<br>  ○ notification des non conformités ;<br>  ○ soumission du rapport au DG de l'ADAC.<br>  ○ approbation et suivi du plan d'action correctrice.<br><br>***Note*** *: Le candidat doit avoir réalisé avec succès sa période de stage formation en cours d'emploi avec avis favorable de son tuteur.* |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire OPS-VOL | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participer à au moins un (1) audit et trois (3) inspections en vol au cours des douze (12) derniers mois ;<br>• Maintenir en état de validité sa licence. |

| | |
|---|---|
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour le maintien de compétence doit se faire dans un délai n'excédant pas trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur stagiaire en OPS-VOL n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| Inspecteur Titulaire OPS-VOL<br>Critères de Qualification | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire OPS-VOL. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | Les inspecteurs en vol sont sélectionnés par l'ADAC en fonction de l'expérience qu'ils ont acquise antérieurement, de leurs qualifications avions ou hélicoptères et de leur expérience d'instruction et/ou d'encadrement. A cet effet, ils doivent :<br>• Avoir une expérience professionnelle de deux mille cinq cents (2.500) heures de vols en tant que commandant de bord dont cinq cents (500) heures en tant qu'instructeur ;<br>• Avoir une expérience professionnelle de deux (2) ans comme expert de l'autorité de l'aviation civile dans le cadre de délivrance et/ou renouvellement des licences du personnel ;<br>• Être qualifié sur au moins un type d'aéronef exploité au Tchad en transport aérien. La qualification sur un type d'aéronef dont les caractéristiques opérationnelles sont semblables peut être acceptable ;<br>• Avoir occupé précédemment un poste d'encadrement dans une entreprise comme pilote de ligne et inspecteur désigné ou pilote instructeur. | | | |

| | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Opérations aériennes (préparation et gestion des vols) ;<br>• Facteurs humains liés aux opérations aériennes<br>• Affrètement d'aéronef ;<br>• Techniques d'enquêtes accidents et incidents en aviation civile ;<br>• Programme National de Sécurité (PNS)/ Système de Management de la Sécurité (SMS) ;<br>• Etude de Sécurité ;<br>• Approbations particulières (EDTO, RVSM, RNAV, PBN, CATII/III., EFB, EVS, etc.) ;<br>• Marchandises dangereuses ;<br>• Computer Based Training (CBT) OPS. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (01) audit et trois (03) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Avoir suivi un OJT suite aux formations spécialisées et avancées ci-dessus citées ;<br>• Conduire au moins une (01) inspection en vol sous supervision d'un inspecteur en vol sur le type d'aéronef sur lequel est qualifié le postulant ;<br>• Conduite d'au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>  ○ préparation de l'audit ;<br>  ○ conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>  ○ rédaction du rapport ;<br>  ○ notification des non conformités ;<br>  ○ soumission du rapport au DG de l'ADAC ;<br>  ○ approbation et suivi du plan d'action correctrice.<br>***Note** : L'inspecteur qui assure la supervision du postulant peut être de l'ADAC ou d'un organisme externe.* |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire OPS-VOL | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins un (01) audit et douze (12) inspections dans le domaine OPS-VOL dans les douze (12) derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Formation sur les nouvelles menaces et nouvelles technologies ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes et au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Renouvellement de la certification d'inspecteur national si l'inspecteur titulaire n'a pas participé à une activité d'audit ou d'inspection pendant les vingt-quatre (24) derniers mois. |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Principal OPS-VOL</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire OPS-VOL.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui(*)</td><td>Oui(*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans, reconnue dans le domaine de l'exploitation en vol, comme inspecteur titulaire.</td></tr>
<tr><td>Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire</td><td colspan="4">Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine de l'exploitation en vol de l'aviation civile.</td></tr>
<tr><td>Formations avancées et complémentaires</td><td colspan="4">• Qualification en vigueur d'inspecteur titulaire dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Autres :<br>○ Gestion des projets ;<br>○ Formation d'instructeurs (TIC) ;<br>○ Formation de concepteurs de cours (TDC).</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | OJT en formation d'instructeurs (TIC) et en formation de concepteurs de cours (TDC). |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal OPS-VOL selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal OPS-VOL** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Avoir participé comme membre d'une équipe d'audit ou inspection à au moins douze (12) audits ou inspections dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins cinq (05) audits ou inspection. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | Maintien de compétences ATPL. |

# CHAPITRE VI

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS SÉCURITÉ CABINE

| **Prérequis Inspecteur en Sécurité Cabine** | |
|---|---|
| **Critères à remplir pour le prérequis** | |
| **Formation de base** | **Pour le Personnel de cabine (PNC) :**<br>• Titulaire ou avoir été titulaire d'une licence de PNC avec une qualification d'instructeur ;<br>• Être qualifié ou avoir été qualifié sur au moins un type d'aéronef exploité au Tchad en transport aérien public.<br>**Pour les Pilotes :**<br>• Titulaire ou avoir été titulaire au moins d'une licence de pilote privé ou professionnel ;<br>• Être qualifié ou avoir été qualifié sur au moins un type d'aéronef exploité au Tchad en transport aérien public.<br>**Pour les Agents Technique d'exploitation :**<br>• Titulaire d'une licence ;<br>• Avoir suivi une formation théorique et pratique SAFA/SANA. |
| **Connaissances Linguistiques** | |

| | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
|---|---|---|---|
| **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | | | |
| **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |

(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.

| | |
|---|---|
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet |
| **Expérience professionnelle** | **Pour le Personnel de cabine (PNC) :**<br>• Expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en tant que Chef cabine et trois (03) ans comme PNC.<br>**Pour les Pilotes :**<br>• Expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans en tant que pilote sur un aéronef exploité au Tchad.<br>**Pour les Agents Techniques d'exploitation :**<br>• Expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu de l'industrie de transport aérien. |

| | |
|---|---|
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)** | • Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Lois, règles et règlements de l'aviation civile, notamment les parties concernées des règlements RAT 01, 06, 13, 18 et 19 ;<br>• Procédures de l'ADAC relatives à la sécurité cabine ;<br>• Programme National de Sécurité (PNS)/ Système de Management de la Sécurité (SMS) ;<br>• Système de Management de la Qualité (SMQ) de l'ADAC ; |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire en Sécurité Cabine** | |

| **Inspecteur Stagiaire en Sécurité Cabine** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Formation en sécurité cabine ;<br>• Techniques d'audit et Procédures d'audit et de Gestion de Non-conformité de l'ADAC ;<br>• Sensibilisation sur les principes des facteurs humains ;<br>• Formation théorique et pratique SAFA/SANA (Safety Assessment of Foreign Aircraft/ Safety Assessment of National Aircraft). |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | **1. Pour le Personnel Navigant (PNC et Pilotes)**<br>• Conduite d'au moins une (01) inspection en cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine sur le type d'aéronef exploité au Tchad ;<br>• Conduite d'au moins un (01) audit et deux (02) inspection au sol relative à la sécurité cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine ;<br>• Faire un OJT en sécurité cabine conformément aux textes en vigueur.<br>**2. Pour les Agents Techniques d'exploitation**<br>• Conduite d'au moins une (01) inspection en cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine sur le type d'aéronef exploité au Tchad ;<br>• Conduite d'au moins un (01) audit et trois (03) inspection au sol relative à la sécurité cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine. |

| | |
|---|---|
| | • Faire un OJT en sécurité cabine conformément aux textes en vigueur.<br><br>***Note*** *: L'inspecteur qui assure la supervision du postulant peut être de l'ADAC ou d'un organisme externe.* |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire en Sécurité Cabine Niveau 1** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins trois (03) inspections en vol (cabine) dans les vingt-quatre (24) derniers mois.<br>• Participation à au moins un (01) audits et deux (02) inspections relatives à la sécurité cabine dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements applicables ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes relatives à la sécurité cabine de l'ADAC<br>• Renouvellement de la formation théorique en sécurité cabine avec une période minimale de deux (2) ans et une période maximale de trois (03) ans.<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur n'a pas effectué d'activités liées à la qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

**Inspecteur Titulaire en Sécurité Cabine**

**Critères de Qualification**

| | |
|---|---|
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire en Sécurité Cabine. |
| **Connaissances Linguistiques** | |

| | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
|---|---|---|---|
| **Français** | Oui | Oui | Oui |
| **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |

(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.

| | |
|---|---|
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet |
| **Expérience professionnelle** | **1. Pour le Personnel de cabine (PNC) :**<br>• Titulaire ou avoir été titulaire d'une licence de PNC avec une qualification d'instructeur ;<br>• Expérience professionnelle de trois mille (3 000) heures de vols en transport aérien public ;<br>• Être qualifié ou avoir été qualifié sur au moins un type d'aéronef exploité au Tchad en transport aérien public d'aéronef exploité au Tchad en transport aérien public.<br><br>**2. Pour les Pilotes :**<br>• Titulaire ou avoir été titulaire au moins d'une licence de pilote professionnelle ;<br>• Expérience professionnelle de mille cinq cent (1500) heures de vols en transport aérien public ;<br>• Être qualifié ou avoir été qualifié sur au moins un type d'aéronef exploité au Tchad en transport aérien public ;<br>• Avoir suivi une formation récurrente en sécurité cabine.<br><br>**3. Pour les Agents Techniques d'exploitation :**<br>• Être au moins Inspecteur titulaire en Vol, Exploitation, Navigabilité ou Licences et Formation du personnel<br>• Avoir suivi une formation théorique et pratique SAFA/SANA<br>• Avoir suivi une formation théorique (Brevet de Sécurité Sauvetage (BSS) ou Certificat de Sécurité Sauvetage (CSS) ou équivalent). |

| | |
|---|---|
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Lois, règles et règlements de l'aviation civile, notamment les parties concernées des règlements RAT 01, 06, 13, 18 et 19 ;<br>• Procédures de l'ADAC relatives à la sécurité cabine ;<br>• Avoir suivi une formation d'inspecteur en Sécurité Cabine ou autres programmes équivalents). |
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Techniques d'audit et Procédures d'audit et de Gestion des Non-conformités par l'ADAC ;<br>• Sensibilisation sur les principes des facteurs humains ;<br>• Formation théorique et pratique SAFA/SANA (Safety Assessment of Foreign Aircraft/Safety Assessment of National Aircraft);<br>• Formation sur les enquêtes accidents et incidents d'aviation civile. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | **1. Pour le Personnel Navigant (PNC et Pilotes)**<br>• Conduite d'au moins une (01) inspection en cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine sur le type d'aéronef sur lequel est qualifié le postulant ;<br>• Conduite d'au moins deux (02) audits inspections au sol relative à la sécurité cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine.<br>**2. Pour les Agents Techniques d'exploitation**<br>• Conduite d'au moins deux (02) inspections en cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine sur le type d'aéronef sur lequel est qualifié le postulant ;<br>• Conduite d'au moins un (01) audit et trois (03) inspections au sol relative à la sécurité cabine sous supervision d'un inspecteur de sécurité cabine.<br><br>***Note** : L'inspecteur qui assure la supervision du postulant peut être de l'ADAC ou d'un organisme externe* |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire en Sécurité Cabine Niveau 2 | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins six (06) inspections en vol (cabine) dans les vingt-quatre (24) derniers mois ;<br>• Participation à au moins trois (03) audits ou inspections relatifs à la sécurité cabine dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements applicables ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes relatives à la sécurité cabine de l'ADAC ;<br>• Renouvellement de la formation théorique en sécurité cabine avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur n'a pas effectué d'activités liées à la qualification pendant les vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE VII

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS EN MARCHANDISES DANGEREUSES (MD)

<table>
<tr><th colspan="2">Prérequis Inspecteur en Marchandises Dangereuses</th></tr>
<tr><th colspan="2">Critères à remplir pour le prérequis</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td>• Toutes les formations de base exigée pour les différentes catégories d'inspecteurs (PEL/OPS/AIR/AGA/AVSEC) sont acceptées ;<br>• Toutes les formations équivalentes reconnues par l'ADAC pour les différentes catégories d'inspecteurs (PEL/OPS/AIR/AGA/AVSEC) sont acceptées ;<br>• Avoir une licence en chimie ou équivalente.</td></tr>
<tr><td>Connaissances Linguistiques</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>Lu</th><th>Écrit</th><th>Parlé</th></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
</table>
(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.
</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td>• Avoir exercé au moins deux (02) ans dans une compagnies aériennes au service bagages ;<br>• Avoir exercé deux (02) ans comme Agent de traitement des bagages/fret dans une société de Handling ;<br>• Avoir exercé deux (02) ans comme inspecteur titulaire en exploitation technique des aéronefs ou licence du personnel.</td></tr>
<tr><td>Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)</td><td>• Convention de Chicago et SARPs, notamment l'Annexe 18 et le DOC 9284 de l'OACI ;<br>• Airport Handling Manual (AHM) ;<br>• Loi, règles et règlements de l'aviation civile ;<br>• Procédure marchandises dangereuses de l'ADAC ;<br>• Formation sur le système de gestion de la sécurité.</td></tr>
<tr><th colspan="2">Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire MD</th></tr>
</table>

| Inspecteur Stagiaire MD | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Formation qualifiante de marchandises dangereuses catégorie 6, certifiée OACI ;<br>• Anglais technique de niveau opérationnel de niveau 4. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Formation au poste de travail par un organisme habilité ou reconnu dans le domaine des marchandises dangereuses ;<br>• Participation comme membre d'une équipe d'audit/inspection à au moins un (01) audit et deux (02) inspections marchandises dangereuses en tant qu'observateur en compagnie d'un inspecteur expérimenté dans le domaine ;<br>• Conduite d'au moins un (01) audit et deux (02) inspections marchandises dangereuses sous tutorat avec la responsabilité de :<br>○ Préparation de l'inspection ;<br>○ Conduite de l'inspection ;<br>○ Rédaction du rapport d'inspection ;<br>○ Notification des non conformités,<br>○ Soumission du rapport au DG de l'ADAC ;<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire MD Niveau 1 | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | Participation à au moins un (01) audit et deux (02) inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois |

| | |
|---|---|
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements applicables ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes et au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Renouvellement de la formation marchandises dangereuses délivrée par un organisme agréé avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si le titulaire de la qualification niveau 1 en marchandises dangereuses n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| Inspecteur Titulaire en Marchandises Dangereuses | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Critères de Qualification** | | | | |
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur MD de niveau 1. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | Avoir exercé deux (02) ans comme inspecteur titulaire en marchandises dangereuses. | | | |
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Convention de Chicago et SARPs, notamment l'Annexe 18 et le DOC 9284 de l'OACI ;<br>• Airport Handling Manual (AHM) ;<br>• Loi, règles et règlements de l'aviation civile ;<br>• Procédure marchandises dangereuses de l'ADAC ;<br>• Formation sur le Système de Gestion de la Sécurité (SGS) ;<br>• Sensibilisation en sûreté. | | | |
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur titulaire suivant les domaines de spécialité)** | • Formation qualifiante de marchandises dangereuses catégorie 6, certifiée OACI ;<br>• Anglais technique de niveau opérationnel de niveau 4<br>• Formation d'instructeur (TIC) en Marchandises Dangereuses ;<br>• Competency-Based Training and Assessment (CBTA) aggréé par l'OACI ;<br>• Formation enquête accidents et incidents d'aviation civile ;<br>• Formation de concepteur de cours (TDC). | | | |

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Formation au poste de travail par un organisme habilité ou reconnu dans le domaine des marchandises dangereuses ;<br>• Participation comme membre d'une équipe d'audit/inspection à au moins un (01) audit et deux (02) inspections marchandises dangereuses en tant qu'observateur en compagnie d'un inspecteur expérimenté dans le domaine ;<br>• Conduite d'au moins un (01) audit et deux (02) inspections marchandises dangereuses sous tutorat avec la responsabilité de :<br>○ préparation de l'inspection ;<br>○ conduite de l'inspection ;<br>○ rédaction du rapport d'inspection ;<br>○ notification des non conformités,<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC ;<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire Niveau 2** | |
| **Mise en œuvre des prérogatives** | Participation à au moins quatre (04) audits/inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements applicables ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes et au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Renouvellement de la formation marchandises dangereuses délivrée par un organisme agréé avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si le titulaire de la qualification niveau 2 en marchandises dangereuses n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant les vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE VIII

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS LICENCES ET FORMATION DU PERSONNEL (PEL)

| **Prérequis Inspecteur PEL** | |
|---|---|
| **Critères à remplir pour le prérequis** | |
| **Formation de base** | • Ingénieur de l'Aviation Civile ou équivalent ;<br>• Pilote de ligne, Pilote professionnel ou équivalent ;<br>• Technicien supérieur de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins deux ans (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Contrôleur aérien avec une expérience professionnelle d'au moins deux (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Mécanicien aéronef avec une expérience professionnelle d'au moins trois (02) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Technicien de l'aviation civile ou équivalent avec une expérience professionnelle d'au moins trois ans (03) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Personnel navigant de cabine (PNC) avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu aéronautique ;<br>• Agent Technique d'exploitation avec une expérience professionnelle d'au moins trois (03) ans reconnus dans le milieu aéronautique. |
| **Connaissances Linguistiques** | |

| | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
|---|---|---|---|
| **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | | | |
| **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |

(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.

| | |
|---|---|
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet |
| **Experience professionnelle** | Expérience professionnelle d'au moins :<br>• Un (01) an reconnu dans le domaine des licences du personnel de l'aéronautique civile, pour les ingénieurs de l'aviation civile, les pilotes titulaires d'une licence de pilote professionnel et pilote de ligne ;<br>• Deux (02) ans reconnus dans le domaine des licences du personnel de l'aéronautique civile, pour les techniciens supérieurs, contrôleur aérien et mécanicien aéronef ;<br>• Trois (03) ans reconnus dans le domaine des licences du personnel de l'aéronautique civile, pour techniciens de l'aviation civile, personnel navigant de cabine et agents techniques d'exploitation. |

| | |
|---|---|
| | ***Note*** *: L'expérience dans le domaine des licences du personnel de l'aéronautique civile est cumulative avec l'expérience reconnue dans Je milieu aéronautique (indiquée dans les critères de formation de base ci- dessus).* |
| **Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)** | • Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Loi portant Code de l'aviation civile, règles et règlements de l'aviation civile, notamment les règlements RAT 01, 02, 06, 07, 08, 11, 13, 19 et 22 ;<br>• Programme de sécurité de l'État ;<br>• Système de gestion de la sécurité ;<br>• Système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté et sécurité applicables ;<br>• Responsabilités administratives, civiles et pénales ;<br>• Formation aux rôles et aux attributions spécifiques de l'inspecteur. |
| **Acquisition d'expérience technique et opérationnelle dans l'insdustrie** | Le candidat ne disposant pas d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie sur le domaine concerné doit suivre un stage ou faire l'objet d'une affectation temporaire au niveau des services des licences du personnel (PEL) d'une autorité de l'aviation civile autre que celle du Tchad. La durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir. |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire PEL** | |

| **Inspecteur Stagiaire PEL** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Formation GSI-PEL ou autre programme équivalent ;<br>• Système de délivrance et de renouvellement des licences et qualifications du personnel ;<br>• Organisation des examens théoriques et pratiques ;<br>• Evaluation des programmes de formation ;<br>• Anglais technique et professionnel ;<br>• Agrément des organismes de formation aéronautique ;<br>• Agrément des simulateurs de vols ;<br>• Formation sur les méthodes d'inspection sur l'aire de trafic (SAFA/SANA) ;<br>• Techniques et procédures d'audits/inspections ;<br>• Facteurs humains ;<br>• Évaluation d'étude de sécurité.<br>• Techniques d'audit. |

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe à au moins un (01) audit et deux (02) inspections en compagnie d'un inspecteur expérimenté conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile ;<br>• Conduire au moins un audit sous tutorat dans le domaine considéré avec la responsabilité de :<br>○ préparation de l'audit ;<br>○ (conduite de l'audit et des réunions d'ouverture et de clôture ;<br>○ rédaction du rapport ;<br>○ notification des non conformités ;<br>○ soumission du rapport au DG de l'ADAC ;<br>○ approbation et suivi du plan d'action correctrice. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautique (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire PEL** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participation à au moins un (1) audits et quatre (4) inspections dans le domaine considéré dans les douze (12) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour le maintien de compétence doit se faire dans un délai n'excédant pas trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur stagiaire n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

| **Inspecteur Titulaire PEL**<br>**Critères de qualification** | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire PEL. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | **Lu** | **Écrit** | **Parlé** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | | | | |
| | **Anglais** | Oui | Oui (*) | Oui (*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans Objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | • Être inspecteur titulaire en formation et licences du personnel ;<br>• Être actif dans sa fonction d'inspecteur titulaire aux cours de trois (3) ans d'activités ;<br>• Avoir suivi les formation avancées et spécialisées ci-dessous indiquées. | | | |
| **Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)** | • Opérations aériennes (préparation et gestion des vols) ;<br>• Facteurs humains liés aux opérations aériennes ;<br>• Affrètement d'aéronef ;<br>• Techniques d'enquêtes accidents et incidents en aviation civile ;<br>• SMS, PNS et NASP ;<br>• Approbations particulières (EDTO, RVSM, RNAV, PBN, CATII/III., EFB, EVS, etc.) ;<br>• Marchandises dangereuses ;<br>• Anglais technique et professionnel ;<br>• Sécurité cabine ;<br>• Computer Based Training (CBT) PEL. | | | |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe d'audit à au moins un (01) audit et trois (03) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de la formation et des licences du personnel ;<br>• Avoir suivi un OJT suite à ses formations spécialisées et avancées ci-dessus citées. | | | |

| | |
|---|---|
| **Autresexigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire PEL** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduire au moins un (1) audit et douze (12) inspections sur le plan national ou international dans le domaine de l'exploitation technique des aéronefs. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de trois (03) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur Principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

| Inspecteur Principal PEL | | | | |
|---|---|---|---|---|
| **Critères de qualification** | | | | |
| **Formation de base** | Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire PEL. | | | |
| **Connaissances Linguistiques** | | ***Lu*** | ***Ecrit*** | ***Parlé*** |
| | **Français** | Oui | Oui | Oui |
| | | **Lu** | **Ecrit** | **Parlé** |
| | **Anglais** | Oui | Oui(*) | Oui(*) |
| | (*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique. | | | |
| **Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC** | Sans objet | | | |
| **Expérience professionnelle** | Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans, reconnue dans le domaine de la formation et des licences du personnel, comme inspecteur titulaire. | | | |
| **Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire** | Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine des Licences et Formation du Personnel. | | | |
| **Formations avancées et complémentaires** | • Gestion des projets ;<br>• Formation d'instructeur (TIC) ;<br>• Formation de concepteur de cours (TDC). | | | |

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participation comme membre d'une équipe d'audit à au moins douze (12) audits ou inspections avec succès dans le domaine de la formation et des licences du personnel ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins cinq (05) audits ou inspection. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Impartialité ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal PEL selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal PEL** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduite d'au moins douze (12) audits ou inspections dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |

# CHAPITRE IX

# CRITÈRES DE QUALIFICATION DES INSPECTEURS AVSEC

<table>
<tr><th colspan="2">Prérequis Inspecteur AVSEC<br>Critères à remplir pour le prérequis</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td>• Ingénieur ou Equivalent ;<br>• Technicien supérieur.</td></tr>
<tr><td>Connaissances Linguistiques</td><td>
<table>
<tr><th></th><th>Lu</th><th>Écrit</th><th>Parlé</th></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
</table>
(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td>Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Aptitude physique</td><td>Certificat médical d'un médecin agrée par l'ADAC attestant d'une :<br>• Aptitudes physiques adéquate ;<br>• Bonne vision ;<br>• Bonne ouïe ;<br>• Non addiction à la drogue.</td></tr>
<tr><td>Vérification d'antécédents</td><td>• Casier judiciaire vierge ;<br>• Enquête de moralité avec avis favorable de l'autorité compétente.</td></tr>
<tr><td>Experience professionnelle</td><td>Expérience professionnelle d'au moins :<br>• Trois (03) ans pour les ingénieurs et candidats justifiant d'un diplôme équivalent ;<br>• Cinq (05) ans pour les techniciens supérieurs.</td></tr>
<tr><td>Formations initiales (Formations liées à la qualification d'inspecteur stagiaire)</td><td>• Convention de Chicago et SARPs ;<br>• Loi portant Code de l'aviation civile, règles et règlements de l'aviation civile, notamment règlements RAT 09, 17 et 18 ;<br>• Système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Formation au programme de sécurité de l'Etat ;<br>• Système de gestion de la sécurité ;<br>• Responsabilités administratives, civiles et pénales ;<br>• Formation aux rôles et aux attributions spécifiques de l'inspecteur ;</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| | • Formation au manuel d'inspecteur sûreté ;<br>• Sensibilisation sur les exigences, procédures et mesures de sûreté applicables ;<br>• Responsabilités administratives civiles et pénales. |
| **Acquisition d'expérience technique et opérationnelle dans l'insdustrie** | Le candidat ne disposant pas d'expérience technique et opérationnelle dans l'industrie sur le domaine concerné doit suivre un stage ou faire l'objet d'une affectation temporaire au niveau d'une autorité chargée de la mise en œuvre des mesures de sûreté à l'extérieur du Tchad. La durée sera déterminée en fonction de la portée du domaine d'activités à couvrir. |
| **Décision portant nomination de l'Inspecteur Stagiaire AVSEC** | |

| **Inspecteur Stagiaire AVSEC** | |
|---|---|
| **Formations spécialisées (Formation spécifique liée à la qualification d'inspecteur stagiaire suivant les domaines de spécialité)** | • Formation de base en sûreté de l'aviation civile ;<br>• Formation en lecture et interprétation des images radioscopiques ;<br>• Formation en sûreté du fret aérien ;<br>• Formation en gestion de crises ;<br>• Formation en gestion de la sûreté aéroportuaire ;<br>• Formation d'instructeur national AVSEC ;<br>• Formation d'inspecteur national AVSEC ;<br>• Atelier sur les différents Programmes Nationaux (PNSAC, PNFSAC, PNCQSAC, PNFTA) relatifs à la sûreté et à la facilitation ;<br>• Atelier sur les Procédures d'Exploitation Normalisée (PEN) ;<br>• Code communautaire CEMAC relatif à la sûreté. |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | Participer comme membre d'une équipe à au moins une (01) inspection dans chacun des neuf (09) domaines d'audit de la sûreté de l'aviation conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |

| Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Stagiaire AVSEC | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participer comme membre d'une équipe à au moins une (01) inspection dans chacun des neuf (09) domaines d'audit de la sûreté de l'aviation dans les douze (12) derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Formation sur les nouvelles menaces et nouvelles technologies ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes et au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Titulaire et prestation de serment au Tribunal de Première Instance de N'Djaména** | |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Titulaire AVSEC</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de Qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'Inspecteur Stagiaire AVSEC.</td></tr>
<tr><td rowspan="4">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Écrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui (*)</td><td>Oui (*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base - Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans Objet</td></tr>
<tr><td>Aptitude physique</td><td colspan="4">Certificat médical d'un médecin agrée par l'ADAC attestant d'une :<ul><li>Aptitudes physiques adéquate ;</li><li>Bonne vision ;</li><li>Bonne ouïe ;</li><li>Non addiction à la drogue.</li></ul></td></tr>
<tr><td>Vérification d'antécédents</td><td colspan="4"><ul><li>Casier judiciaire vierge ;</li><li>Enquête de moralité avec avis favorable de l'autorité compétente.</li></ul></td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Être inspecteur stagiaire AVSEC pendant une période de :<ul><li>Trois (3) ans pour les ingénieurs ;</li><li>Cinq (5) ans pour les techniciens supérieurs.</li></ul></td></tr>
<tr><td>Formations spécialisées (Formations liées à la qualification d'inspecteur titulaire)</td><td colspan="4"><ul><li>Certification auditeur OACI ;</li><li>Certification instructeur OACI.</li></ul></td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | Participer comme membre d'une équipe à au moins un (01) audit et douze (12) inspections avec succès en compagnie d'un inspecteur expérimenté conformément aux dispositions du Guide relatif à la formation OJT pour la qualification des inspecteurs de l'aviation civile. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautique (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Titulaire AVSEC** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Participer comme chef d'équipe d'une équipe d'inspection à au moins une (01) inspection dans chacun des neuf (09) domaines d'audit de la sûreté de l'aviation dans les douze (12) derniers mois.<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les 24 derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Formation sur les nouvelles menaces et nouvelles technologies ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes et au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Renouvellement de la certification d'inspecteur national si l'inspecteur titulaire n'a pas participé à une activité d'audit ou d'inspection pendant les vingt-quatre (24) derniers mois. |

<table>
<tr><th colspan="5">Inspecteur Principal AVSEC</th></tr>
<tr><th colspan="5">Critères de qualification</th></tr>
<tr><td>Formation de base</td><td colspan="4">Formations de base liées à la qualification de l'inspecteur Titulaire AVSEC.</td></tr>
<tr><td rowspan="5">Connaissances Linguistiques</td><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Français</td><td>Oui</td><td>Oui</td><td>Oui</td></tr>
<tr><td></td><td>Lu</td><td>Ecrit</td><td>Parlé</td></tr>
<tr><td>Anglais</td><td>Oui</td><td>Oui(*)</td><td>Oui(*)</td></tr>
<tr><td colspan="4">(*) exigence si l'inspecteur est appelé à participer à des audits/formations/inspections à l'étranger : nécessite la compréhension des manuels ainsi que la capacité à s'exprimer et à rédiger en Anglais technique.</td></tr>
<tr><td>Formation de base- Liste des équivalents reconnus par l'ADAC</td><td colspan="4">Sans objet</td></tr>
<tr><td>Aptitude physique</td><td colspan="4">Certificat médical d'un médecin agrée par l'ADAC attestant d'une :<ul><li>Aptitudes physiques adéquate ;</li><li>Bonne vision ;</li><li>Bonne ouïe ;</li><li>Non addiction à la drogue.</li></ul></td></tr>
<tr><td>Vérification d'antécédents</td><td colspan="4"><ul><li>Casier judiciaire vierge ;</li><li>Enquête de moralité avec avis favorable de l'autorité compétente.</li></ul></td></tr>
<tr><td>Expérience professionnelle</td><td colspan="4">Avoir une expérience professionnelle d'au moins sept (07) ans, reconnue dans le domaine AVSEC, comme inspecteur titulaire.</td></tr>
<tr><td>Critères de maintien de la qualification de l'inspecteur titulaire</td><td colspan="4">Vérification satisfaisante des critères de maintien des compétences de l'inspecteur titulaire dans le domaine de la sûreté de l'aviation civile.</td></tr>
</table>

| | |
|---|---|
| **Formations avancées et complémentaires** | Certification AVSEC Professional Management Course (PMC) |
| **OJT (Formations au poste de travail pour l'obtention de la qualification-FCE)** | • Participer comme membre d'une équipe à au moins dix (10) audits ou inspections ;<br>• Avoir été chef d'équipe pour au moins cinq (02) activités d'audit. |
| **Autres exigences** | • Maîtrise des outils bureautiques (traitement de texte, tableur) ;<br>• Intégrité, impartialité et bonnes relations humaines ;<br>• Esprit de synthèse. |
| **Décision de nomination d'Inspecteur Principal AVSEC selon les cas** | |

| **Critères de maintien de la qualification d'Inspecteur Principal AVSEC** | |
|---|---|
| **Mise en œuvre des prérogatives** | • Conduite d'au moins trois (03) audits dans le domaine considéré dans les vingt-quatre (24) derniers mois ;<br>• Parrainage d'au moins un (01) OJT ou réalisation d'une (01) formation théorique dans le domaine considéré dans les 24 derniers mois dans les 24 derniers mois. |
| **Formation continue (périodique et recyclage)** | • Formation récurrente aux évolutions des règlements et procédures applicables ;<br>• Formation sur les nouvelles menaces et nouvelles technologies ;<br>• Formation récurrente aux procédures internes et au système de management de la qualité (SMQ) de l'ADAC ;<br>• Renouvellement des formations pour l'obtention de la qualification avec une période minimale de deux (02) ans et une période maximale de cinq (05) ans ;<br>• Le renouvellement de la formation s'impose si l'inspecteur principal n'a pas effectué d'activités liées à sa qualification pendant vingt-quatre (24) mois. |